

PRIX DE RECHERCHE DE L'IERDJ Conditions générales de candidatures 2022



La campagne de recueil des candidatures pour les deux prix de recherche : Prix Jean Carbonnier et Prix Vendôme, est ouverte.

Les candidats ayant postulé aux prix les années précédentes ne sont pas admis à concourir.

Attention deux dates sont à retenir :

Date limite de demande de création de compte numérique : 11 avril 2022

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 21 avril 2022

PRÉSENTATION

PRIX JEAN CARBONNIER DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE



Créé en 2005, le **Prix Carbonnier** récompense les travaux issus d'une thèse ou un premier ouvrage portant sur le droit ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Depuis 2017, le Prix Carbonnier est attribué en partenariat avec les éditions Dalloz. Rédigés en français, publiés ou non, d'un auteur français ou étranger, ces travaux doivent avoir été achevés - ou soutenus s'il s'agit d'une thèse - entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2021. Le prix est d'un montant de 5000 €. Le ou la lauréat-e sera en outre invité-e à participer aux résidences Adamas du Château de Goutelas (Région Auvergne-Rhône-Alpes), programme européen de résidences pour chercheurs et chercheuses en partenariat avec le Conseil constitutionnel, l'Académie internationale des principes de Nuremberg et l'Association Internationale de Droit Économique.

Contact :

Sarah Albertin
sarah.albertin@gip-ierdj.fr

PRIX VENDÔME



Le **Prix Vendôme**, attribué par le ministère de la Justice et l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice, distingue chaque année une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice. Depuis 2014, le prix est attribué en partenariat avec les éditions LexisNexis. Les candidats et les candidates devront avoir soutenu leur thèse entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2021. Le prix est d'un montant de 3000 €. Le ou la lauréat-e sera invité-e à participer aux résidences Adamas du Château de Goutelas (Région Auvergne-Rhône-Alpes), programme européen de résidences pour chercheurs et chercheuses en partenariat avec le Conseil constitutionnel, l'Académie internationale des principes de Nuremberg et l'Association Internationale de Droit Économique.

Contact :

Anne-Sophie de Lamarzelle
anne-sophie.de-lamarzelle@gip-ierdj.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE 2022

Attention modification de la procédure de dépôt des candidatures

Tout candidat ou toute candidate **au Prix Carbonnier** doit adresser une demande de création de compte numérique mentionnant ses nom et prénom **au plus tard le lundi 11 avril 2022** à l'adresse suivante : prixcarbonnier@gip-ierdj.fr

Tout candidat ou toute candidate **au Prix Vendôme** doit adresser une demande de création de compte numérique mentionnant ses nom et prénom **au plus tard le lundi 11 avril 2022** à l'adresse suivante : prixvendome@gip-ierdj.fr

Il est possible de concourir à chacun des deux prix. Chaque candidat·e doit alors déposer deux demandes distinctes d'ouverture de compte aux deux adresses indiquées ci-dessus.

À l'issue de la demande de création de compte, un identifiant et un mot de passe seront communiqués par courriel au candidat ou à la candidate. Il ou elle aura jusqu'au **jeudi 21 avril 2022** pour déposer son dossier dans son compte numérique.

Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

En format PDF (à déposer dans l'espace numérique) :

- Un fichier de la thèse ou de l'ouvrage référencé comme suit :
 - pour une candidature au Prix Carbonnier: PC 2022 – Nom de famille
 - pour une candidature au Prix Vendôme: PV 2022 – Nom de famille
- Un fichier constitué d'un unique document pdf contenant dans cet ordre :
 - 1/ Une lettre de candidature
 - 2/ Un CV mentionnant, notamment les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du candidat ou de la candidate
 - 3/ La liste de ses publications
 - 4/ Le résumé de la thèse ou de l'ouvrage (2 à 5 pages)
 - 5/ Le rapport de soutenance (pour la thèse)
 - 6/ L'introduction de la thèse ou de l'ouvrage
 - 7/ Le plan de la thèse ou de l'ouvrage
 - 8/ Deux lettres de recommandation, pouvant émaner de personnalités scientifiques étrangères. Les membres du jury du Prix Carbonnier, du Prix Vendôme ainsi que ceux du jury de thèse (y compris le directeur de thèse) ne sauraient accorder un tel parrainage.
Les lettres de recommandation devront impérativement être insérées dans le dossier.
Aucune lettre ne sera acceptée en dehors de ce dernier.

ET

- En format papier (envoi obligatoire par courrier postal ou dépôt à l'IERDJ) :
2 exemplaires recto-verso et agrafés, du dossier complet, à l'exclusion de la thèse ou de l'ouvrage, envoyés par voie postale* (cachet de la Poste faisant foi) ou déposés à l'IERDJ ** entre 9h30 et 16h au plus tard le Jeudi 21 avril 2022.

*Adresse postale :

Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice
Ministère de la Justice
13, place Vendôme 75042 Paris cedex 01

** En cas de dépôt à l'IERDJ, l'adresse de remise est :

Millénaire 2

35 rue de la gare 75019 Paris

Dans ce cas, prévenir Mme Sophie SEBAG avant tout dépôt au 01 44 77 67 77 ou par mail sophie.sebag@gip-ierdj.fr

Pour y venir :

RER ou tramway : station Rosa Parks

Se munir d'une pièce d'identité à présenter à l'accueil.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS EXAMINÉS

En cas de difficulté ou pour toutes précisions, merci de contacter Sarah Albertin (sarah.albertin@gip-ierdj.fr) pour le prix Carbonnier et Anne-Sophie de Lamarzelle (anne-sophie.de-lamarzelle@gip-ierdj.fr) pour le prix Vendôme.